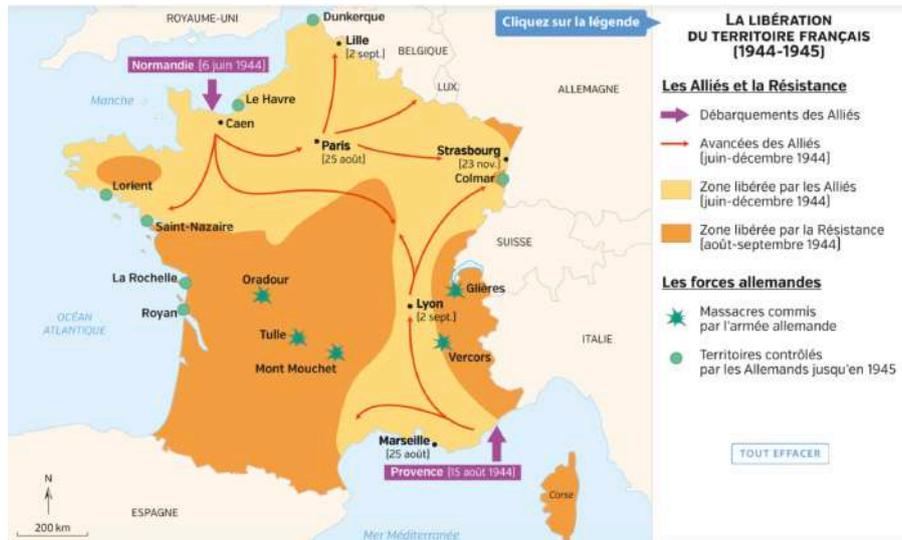


I - La restauration de la République

A / La libération du territoire



Les débarquements alliés en Normandie (6 juin 1944) puis en Provence (15 août 1944) marquent le début de la libération du territoire qui s'achève en mai 1945.

L'action de la Résistance contribue à cette victoire, mais au prix de terribles représailles allemandes contre les résistants et les civils, comme à Oradour-sur-Glane.



À Paris, une insurrection de la Résistance permet la libération de la ville le 25 août 1944. Le lendemain, le général De Gaulle est acclamé par une foule immense. Cette popularité le conforte dans son rôle de chef du Gouvernement provisoire.



B / Le rétablissement des principes républicains



Le gouvernement provisoire commence par rétablir les libertés fondamentales (liberté de presse, de réunion, de conscience). Il met aussi en place des tribunaux d'épuration pour juger les complices de la collaboration avec l'occupant allemand. Cinq élections sont organisées entre 1945 et 1946 pour élire de nouveaux conseils municipaux et restaurer la République. En octobre 1945, une assemblée est élue pour préparer une nouvelle Constitution.

Désormais les femmes votent et sont éligibles grâce à la loi de 1944. C'est l'aboutissement d'un long combat pour l'égalité des droits politiques. Mais, si elles participent massivement aux élections, elles sont peu nombreuses à être élues.



C / Une nouvelle République

La Constitution de la IV^e République est finalement approuvée par les électeurs en octobre 1946. Dans son préambule sont reconnus le droit au travail, le droit à l'instruction et le droit aux loisirs.

Pour la première fois, la Constitution garantit aux femmes, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes.

